

Séance du 18 novembre 2020

20 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt, le dix-huit novembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, maire d'après les convocations faites le neuf novembre deux mil vingt.

~~~~~

La séance a été publique

~~~~~

**Présents** : Mesdames Gaëlle BERNARD, Jacqueline BURNAT, Charlotte COQUEREL, Messieurs Fabrice BARUSSEAU, Pierre BARASCOU, Robert CHALIFOUR, Dominique FAYS, Bruno BONNEAU, Damien FRANÇOIS et Alain TEIXEIRA.

**Absent** : Monsieur Philippe VACHER

Le secrétaire de la séance a été Monsieur Pierre BARASCOU.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2020**
- 2- **Adhésion au contrat d'assurance groupe contre les risques statutaires**
- 3- **Modifications budgétaires**
- 4- **Compte-rendu des commissions**
- 5- **Point sur les travaux**
- 6- **Annulation de l'Arbre de Noël**
- 7- **Questions diverses**

=====

### **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2020**

La lecture du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 30 septembre 2020 n'ayant donné lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2) Adhésion au contrat d'assurance groupe contre les risques statutaires**

Monsieur le Maire expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune de Villars les Bois les résultats la concernant ;

Qu'en cas d'adhésion au contrat groupe, la commune sera amenée à signer une convention de gestion avec le Centre de Gestion, dont les frais de gestion seront versés au Centre de Gestion ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 24 août 2020 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie ALLIANZ VIE et le courtier GRAS SAVOYE ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

Que ce contrat doit être soumis au code de la commande publique

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- APPROUVE les taux et prestations négociés pour la commune de Villars les Bois par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.
- DECIDE d'accepter la proposition du Centre de Gestion, à savoir ;
  - Assureur : ALLIANZ VIE / GRAS SAVOYE
  - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

**Taux et prise en charge de l'assureur :**

| <i>Agents titulaires ou stagiaires<br/>affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public</i>                                               |                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre :                                                                                         | <b>Taux applicable sur<br/>la masse salariale<br/>assurée</b> |
| Accident du travail / Maladie imputable au service+<br>Maladie grave + Maternité / Adoption / Paternité et<br>accueil de l'enfant + Maladie ordinaire |                                                               |
| Avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas<br>de maladie ordinaire                                                                    |                                                               |

- DECIDE d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2021-2024), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois ;

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion ;

- PREND ACTE que :

- les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat s'élèvent à 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, s'ajoutent au taux d'assurance ci-avant déterminé ;

- cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement, et directement au Centre de Gestion ces frais de gestion ;

### **3) Modifications budgétaires**

#### **3-1- Décision modificative**

Monsieur le Maire expose que les crédits inscrits au budget primitif 2020 ne sont pas suffisants et propose l'ouverture de crédits ci-après :

| Comptes      | Intitulés des Comptes                     | Crédits supplémentaires<br>à voter |                  |
|--------------|-------------------------------------------|------------------------------------|------------------|
|              |                                           | Dépenses                           | Recettes         |
| 1641         | Emprunts                                  | 18 000,00                          |                  |
| 021          | Virement de la section de fonctionnement  |                                    | 18 000,00        |
| 023          | Virement à la section d'investissement    | 18 000,00                          |                  |
| 61521        | Entretien terrain                         | 2 800,00                           |                  |
| 6450         | charges de sécurité sociale               | 650,00                             |                  |
| 66111        | intérêts d'emprunts                       | 30,00                              |                  |
| 673          | titres annulés sur excercices antérieurs  | 400,00                             |                  |
| 7381         | Taxe additionnelle aux droits de mutation |                                    | 19 080,00        |
| 7788         | Produits exceptionnels divers             |                                    | 2 800,00         |
| <b>TOTAL</b> |                                           | <b>39 880,00</b>                   | <b>39 880,00</b> |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter les crédits énumérés ci-dessus.

#### **3-2- Procédure de nettoyage d'office de terrains en zone d'habitation**

Vu l'arrêté municipal n°2020/28 du 03 novembre 2020, prescrivant les travaux d'office pour la remise en état de deux terrains en zone d'habitation,

Vu le devis présenté par l'entreprise VION Francis pour effectuer le débroussaillage et le broyage des parcelles concernées au Pouzac (AC 470) et à Chautabry (AC281) d'un montant TTC de 2 800 €,

Vu l'intervention prévue le 23 novembre prochain,

Considérant qu'il conviendra de mettre en paiement la facture et de demander le remboursement à la succession BRISSONNEAU,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et celui représenté autorise Monsieur le Maire à :

- ordonner le paiement de la somme de 2 800 € à l'entreprise VION Francis (compte 61521)
- émettre un titre à l'encontre des propriétaires via Maître Patrick REYNAUD, notaire à Burie pour le même montant (compte 7788).

### **4) Compte-rendu des commissions**

#### **a) commission des chemins et fossés**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique FAYS, adjoint et responsable de cette commission.

Celui-ci indique que la commune compte 25 km de voies communales. Celles-ci sont pour l'essentiel goudronnées. Seuls 3,3 km sont entretenus en diorite bleue qui remplace le calcaire.

La commission propose d'ajouter 1,5 km dans cette catégorie à savoir : la totalité des VC 2, VC 3 et la partie médiane de la VC 11 pour laquelle il faut envisager le désherbage mécanique du milieu du chemin dans un premier temps.

La campagne 2020 a porté sur environ 8 km de voies traitées « en point à temps » ou revêtement total ( VC 1; 4; 15 ; 16 ; 17 ; 33; 35 ; 39 ; 40 ; 44 ).

La commission propose pour la campagne 2021 l'ordre de priorité suivant :

- la VC 21 « rue de Font-Robert » qui dessert le lotissement avec la pose de doubles revers.
- une partie du « chemin des rochers » (Montbergère) pour accès à une maison.
- les VC 10 et VC 33 (à finir). VC 9 ; 31 ; 34 ; 36.

Soit environ 4,7 km. C'est moins qu'en 2020, mais des travaux prévus engageront des coûts plus importants.

- la pose de bornes dites J11 dans plusieurs virages pour éviter la pose de bordures, plus coûteuses.
- à prévoir également le « débernage » de plusieurs voies communales.

#### b) commission communication

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gaëlle BERNARD, adjoint et responsable de la commission Communication.

Celle-ci indique que le bulletin municipal est en cours de réalisation. Il devrait, comme les années précédentes être disponible à la distribution pour le début de mois de janvier.

### **5- Point sur les travaux**

Monsieur le Maire fait le point des travaux réalisés ou en cours de réalisation ou à réaliser à court terme. Ainsi :

- le broyage des accotements, fossés et talus est terminé sur Villars. Ces travaux étant réalisés au niveau du SIVOM, les agents sont actuellement sur la commune de Migron pour terminer.
- La reprise des tombes - 2<sup>ème</sup> tranche - suite à la procédure d'abandon est terminée également. Les travaux ont mis en évidence que le mur de clôture du cimetière est dégradé à certains endroits. Il faut prévoir une restauration.
- l'ensemencement de la 2<sup>ème</sup> partie du cimetière a été mis en œuvre. Seule l'allée centrale a été conservée en gravillons pour permettre la circulation des véhicules sans dégradation du sol.
- la porte d'entrée du logement 7 rue de l'Eglise sera livrée fin novembre. Il est prévu de la poser samedi 19 décembre. Messieurs Dominique FAYS et Damien FRANCOIS aideront le poseur, Monsieur Benjamin PHILIPPE.
- La baie du logement 16 rue du Lavoir à Montbergère est à réviser mais le menuisier, Monsieur Bernard ANDRE n'a toujours pas résolu le problème.
- Le projet de transformation des anciennes classes de l'école en atelier communal pour remplacer celui situé derrière la mairie a donné lieu à un permis de construire obtenu il y a deux ans. Conformément au Code de l'Urbanisme (article R.424-17), l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans un délai de trois à compter de la notification. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de commencer les travaux dans le courant de l'année 2021. Une ligne budgétaire sera prévue.

### **6- Annulation de l'Arbre de Noël**

Le vendredi 11 décembre prochain à la salle des fêtes de Migron, l'Arbre de Noël devait être organisé pour les enfants des deux communes de Migron et Villars les Bois.

En raison des conditions sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19, il paraît plus prudent de l'annuler.

Cependant, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir les cadeaux offerts aux enfants. Ainsi, la distribution de livres et

friandises sera faite directement au domicile des familles concernées par les conseillers municipaux suivant leur secteur.

## **7- Questions diverses**

### *7-1- Bande dessinée « La Charente-Maritime, une histoire entre terre et mer »*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une BD vient d'être d'éditée par les Editions du Signe. Elle retrace de façon ludique l'histoire du département. Un exemplaire spécimen est consultable en mairie. Monsieur le Maire propose d'organiser une commande groupée pour bénéficier de conditions tarifaires avantageuses. Les informations pourront être obtenues auprès du secrétariat de la mairie et sur la page facebook de la commune.

### *7-2- Le repas de la commune :*

Le repas servi aux habitants de la commune est habituellement organisé au mois de février. Or, en raison des conditions sanitaires incertaines, le conseil municipal décide de reporter ce moment convivial. Une date sera fixée ultérieurement en fonction de l'évolution du contexte.

### *7-3- Parcours Terra Aventura*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Charlotte COQUEREL qui en explique le principe : Il s'agit d'une chasse aux trésors familiale qui se déroule en Nouvelle-Aquitaine via une application mobile. C'est un jeu 100% gratuit et praticable toute l'année.

Plus de 400 parcours insolites et ludiques répartis sur les 12 départements de la région permettent de partir à la découverte du patrimoine (faune, flore, architecture, l'histoire locale...). Dans le secteur, les communes de Burie, Saint-Sauvant, Saintes, Port d'Envaux ont mis en place ce type de parcours qui attire un public nombreux.

Le coût annuel pour la commune représente le réassort des jetons pour environ 500 €.

La communauté d'agglomération de Saintes finance l'étude et la mise en place de deux parcours par an.

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de candidature pour la commune auprès de l'Office de Tourisme de Saintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la candidature de la commune au parcours Terra Aventura.

### ***7-4- autres informations ou observations***

\* Damien FRANCOIS

- propose que la commune mette à disposition un sapin par village pour que les habitants le décore. Monsieur le Maire trouve l'idée très intéressante, mais, dans le contexte actuel, où la distanciation sociale est recherchée, il est possible que certaines personnes soient réticentes à cette invitation.

Madame Charlotte COQUEREL propose alors un concours de la plus belle décoration par l'intermédiaire de la page facebook de la commune. Il suffirait de décorer un espace privé visible de la voie publique (jardin, façade, portail), de prendre une photo et de la faire publier sur facebook. Les abonnés à la page seront invités à voter pour la décoration qu'il trouve la plus jolie. Celle qui obtiendra le plus de vote sera déclarée gagnante.

\* Alain TEIXEIRA signale

- qu'il s'est rendu au comité syndical de la Saintonge Romane en tant que représentant désigné de la commune mais c'est Gaëlle BERNARD qui est inscrite sur la liste. On lui a donc refusé l'entrée. Des renseignements seront demandés pour éclaircir ce malentendu.

- que le regard de canalisation d'eau potable en béton qui se trouve sur le chemin rural qui longe sa propriété au lieu-dit "Chez Bruneaud est en mauvais état. La RESE en sera informée.

\* Gaëlle BERNARD demande où en est le déploiement de la fibre. Monsieur le Maire répond qu'il y a environ 1 an de retard suite à des difficultés techniques et aux contraintes sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19. La commune de Villars les Bois devrait pouvoir être raccordable dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 23 décembre 2020 à 19h00 sous réserve de modifications ultérieures.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 22h30 et ont signé au registre les membres présents.